

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MARDI 30 MARS 2021 A 20h00**  
**A la Salle des Fêtes de Boulzicourt**

L'an deux mille vingt et un,  
Le **Mardi 30 Mars 2021 à 20h00**

Légalement convoqué le 16/03/2021, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la salle des fêtes de Boulzicourt sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Gilles DUANT ayant été nommé secrétaire.

**SECTEUR D'ATTIGNY :**

**Présents :** HENRIET Chantal ; MOREAU Rachida ; PAYER Emmanuel ; FONTAINE Xavier ; ROGER Jean – Marc ; GUERIN Jean – Luc ; FRANKART Jean ; DETREZ Pascal ; KUBIAK Marie – France.

**Absents :** PATE Cédric ; BOURGEOIS Noël ; HABERT Hugues ; MASSET Michaël.

**Excusés :** MORLET Guy (**pouvoir** à KUBIAK Marie – France) ; DECLoux Guy ; LIEGEART Philippe.

**SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :**

**Présents :** MAUROY Pascal ; VALET Jean – Pierre ; LE CORRE Bernard ; RENARD Claude ; THOMAS Daniel ; DEGLAIRE Jean – Marc ; BAELDEN Franciane ; TRICLIN Claudine (suppléante Villers sur le Mont) ; BARROIS Jean ; POIRET Nicolas ; PELTIER Josette.

**Absent :** BILLEBAUT Cédric.

**Excusés :** SEREIN Aude (**pouvoir** à POIRET Nicolas) ; LOIZON Brigitte (**pouvoir** à BARROIS Jean) ; ETIENNE Teddy.

**SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :**

**Présents :** MALCORPS Joseph ; VICET Catherine ; DUANT Gilles ; MALHERBE René ; LACAILLE Raphaël ; BRÉDY Yves ; LABIE Serge ; PAMPAGNIN Philippe ; BAUDRILLARD Daniel.

**Absents :** RACAPE Marie – Véronique ; BERTRAND Guy.

**Excusés :** CAMUS Guy (**pouvoir** à MALCORPS Joseph) ; LANEAU Philippe (**pouvoir** à MALHERBE René) ; MANCEAUX Marinette ; MASSEAU Alain ; DOUTE Jean – Pierre (**pouvoir** à VICET Catherine).

**SECTEUR DE NOVION PORCIEN :**

**Présents :** CARIER Benoît ; VILLET Odile ; VUIBERT Lionel ; MONCEAU Luc ; PORTIER Bernard ; LAMORLETTE Alain ; HAUTION François ; PAQUET Michel ; LANTENOIS Philippe ; LECOMTE Bruno ; BEAUMALE Bernard ; LAURENT Sébastien ; AVRIL François – Pierre ; DELBEE Christophe (suppléant Villers le Tourneur) ; MOREAU François.

**Absents :** DERVAUX Sébastien ; VALENTIN André ; CHARROIS Monique ; BEGAUD Didier ; LOPEZ Jérôme ; LAMBERT Olivier.

**Excusés :** HUBERT Brice (**pouvoir** à LAURENT Sébastien) ; MARCHAND Nadine (**pouvoir** à LANTENOIS Philippe) ; BOCQUILLON Arnaud ; JEANNELLE Maurice ; MAUROY Josiane (**pouvoir** à PORTIER Bernard).

**SECTEUR D'OMONT :**

**Présents :** CHARBONNEAUX Raoul ; TEMPLIER Nadine ; OUDART Anne ; DELCOURT Éric ; OUDART Jean-Marie ; BAUDART Emmanuel ; PETRE Jean-Luc ; BARBE Marie-France ; MERCIER Thierry.

**Absents :** IACONELLI Vincent ; HUSSON Thierry ; LEGROUX Alain.

**Excusés :** ROUSSEAU Sébastien ; BERTRAND Vincent (**pouvoir** à CHARBONNEAUX Raoul).

**SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :**

**Présents :** BLAIMONT Bernard ; LOMBARD Janick ; VINCENT Jacques ; DOSIERE Jean-Paul ; LESIEUR Mélanie ; JEUNIEAUX Sophie ; RENEAUX Bernard ; MARTEAUX Jean-François ; PECHEUX Patrick.

**Absents :** BOUQUET Michel ; GARCIA François ; DEMELY Justin.

**Excusés :** JUSTINE François ; DUQUENOIS Christelle ; COLAS Daniel (**pouvoir** à LESIEUR Mélanie) ; BADOUX Claude (**pouvoir** à LOMBARD Janick) ; FORGET Sébastien ; BOS Romain ; BEURET Julien.

**SECTEUR DE TOURTERON :**

**Présents :** VALANCE Goéry ; MATHY Stéphanie ; WARZEE Thierry ; SAUCE Jean-Luc ; MAIRIEN Bernard ; BELLOY Christian ; DELETANG Benoit ; CLAUDE Michel.

**Absent :** PIERRE Dominique.

**Excusée :** BAUMEL Marie.

**INVITES :**

**Présents :** DEMOULIN Alain (Président de l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises) ; TESSARI Renaud (Directeur de l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises) ; TOURY Stéphanie (Conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP) ; AMINTHE Delphine (Conseillère Municipale).

**Absents :** DEMORGNY Patrick (Conseiller Départemental) ; MAHIEU Hugues (Conseiller Départemental) ; JEANNELLE Françoise (Conseillère Départementale).

**Excusé :** MAUGERARD Florent (Trésorier).

Approbation du compte rendu du Conseil de Communauté du 17 décembre 2020 à l'unanimité sans remarque et quitus du relevé de décisions du Bureau du 08 février 2021.

## 1) Prise de compétence « Mobilité Locale »

Délibération n°1 : Prise de compétence « Mobilité Locale »

### Le Conseil décide à l'unanimité de:

- Prendre la compétence « autorité organisatrice de la mobilité locale » et de modifier l'article 3 de nos statuts pour intégrer cette compétence à la liste des compétences supplémentaires et facultatives,
- Ne pas demander à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre,
- Consulter les Conseils Municipaux des 94 communes membres sur cette modification des statuts pour cette prise de compétence.
- Constituer un Comité de Pilotage pour la mise en place de cette compétence et retenir les candidatures suivantes :  
Serge Labie, Philippe Lantenois, Patrick Pécheux, Jean-Marie Oudart, Bernard Le Corre, Benoit Deletang et Rachida Moreau.

## 2) Vote des Comptes Administratifs 2020 et des affectations de résultats

Délibération n°2 : Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2020

Le Président ayant quitté la salle pour le vote, **le Conseil approuve à l'unanimité** les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2020 présentés de façon synthétique sur les tableaux suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

#### Section de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses</b>	5 562 297 €	4 961 039 €
<b>Recettes</b>	6 523 733 €	6 346 020 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>961 436 €</b>	<b>1 384 981 €</b>
<b>Résultat de clôture (qui tient compte du résultat n-1)</b>	<b>2 998 811 €</b>	<b>4 291 427 €</b>

#### Section investissement :

	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses</b>	2 953 919 €	1 078 055 €
<b>Recettes</b>	2 888 471 €	1 636 796 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 65 448 €</b>	<b>558 741 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 269 427 €</b>	<b>289 314 €</b>
	-	

### **BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE :**

#### Section fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses</b>	574 635 €	229 071 €
<b>Recettes</b>	449 949 €	227 903 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 124 686 €</b>	<b>- 1 168 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 180 717 €</b>	<b>- 181 885 €</b>

Section investissement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	94 947 €	281 240 €
Recettes	638 638 €	57 464 €
Résultat d'investissement	<b>543 691 €</b>	- <b>223 776 €</b>
Résultat de clôture	<b>475 494 €</b>	<b>251 717 €</b>

**BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES :**

Section fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	1 946 290 €	1 876 245 €
Recettes	1 998 286 €	1 939 591 €
Résultat de fonctionnement	<b>51 996 €</b>	<b>63 346 €</b>
Résultat de clôture	<b>248 901 €</b>	<b>312 246 €</b>

Section investissement :

	CA 2019	
Dépenses	8 483 €	
Recettes	- €	
Résultat d'investissement	- <b>8 483 €</b>	
Résultat de clôture	<b>0 €</b>	

**BUDGET ANNEXE LOGEMENTS :**

Section de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	161 972 €	177 655 €
Recettes	382 611 €	300 780 €
Résultat de fonctionnement	<b>220 639 €</b>	<b>123 125 €</b>
Résultat de clôture	<b>603 851 €</b>	<b>361 841 €</b>

Section investissement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	261 063 €	589 233 €
Recettes	373 385 €	641 323 €
Résultat d'investissement	<b>112 322 €</b>	<b>52 090 €</b>
Résultat de clôture	<b>62 715 €</b>	<b>114 806 €</b>

**BUDGET ANNEXE POLES D'ENTREPRISES ET MULTI SERVICES :**

Section fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	145 205 €	124 825 €
Recettes	396 181 €	218 100 €
Résultat de fonctionnement	<b>250 976 €</b>	<b>93 275 €</b>
Résultat de clôture	<b>250 976 €</b>	<b>93 275 €</b>

Section investissement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	332 787 €	249 028 €
Recettes	434 001 €	395 680 €
Résultat d'investissement	<b>101 214 €</b>	<b>146 652 €</b>
Résultat de clôture	- <b>306 477 €</b>	- <b>159 825 €</b>

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :**Section fonctionnement :

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Dépenses</b>	107 051 €	109 482 €
<b>Recettes</b>	161 136 €	83 069 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>54 085 €</b>	<b>- 26 413 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>114 927€</b>	<b>88 514 €</b>

Section investissement :

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Dépenses</b>	612 165 €	16 810 €
<b>Recettes</b>	343 161 €	59 287 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 269 004 €</b>	<b>42 477 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 576 569 €</b>	<b>- 534 092 €</b>

**BUDGET ANNEXE POLES TOURISTIQUES :**Section fonctionnement :

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Dépenses</b>	394 569 €	342 793 €
<b>Recettes</b>	701 576 €	323 273 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>307 007 €</b>	<b>- 19 520 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>307 007 €</b>	<b>126 617 €</b>

Section investissement :

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Dépenses</b>	256 178 €	344 737 €
<b>Recettes</b>	657 019 €	351 816 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>400 841 €</b>	<b>7 079 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 117 608 €</b>	<b>- 110 528 €</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**Section de fonctionnement

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Dépenses</b>	484 204 €	443 169 €
<b>Recettes</b>	682 110 €	522 498 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	197 904 €	79 329 €
<b>Résultat de clôture</b>	197 904 €	79 329 €

Section d'investissement

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Dépenses</b>	1 804 257 €	655 563 €
<b>Recettes</b>	1 393 843 €	1 242 808 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 410 414 €</b>	<b>587 244 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 1 910 057 €</b>	<b>- 1 322 813 €</b>

Délibération n°3 : Affectation des résultats aux Budgets 2021

Le Conseil décide à l'unanimité les affectations de résultats suivants aux Budgets 2021 :

<b>AFFECTATIONS DE RESULTATS</b>			
<b>(sans les Restes à réaliser)</b>			
<b>Affectation de résultat du Budget Principal</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Excedent d'investissement R001		-269 426,86 €	289 314,19 €
Total affecté au R 1068		92 364,89 €	16 996,91 €
Excédent de fonctionnement R002		2 906 445,69 €	4 274 429,68 €
<b>Affectation de résultat-Budget annexe "ordures ménagères"</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Excedent d'investissement R001		0,00 €	
TOTAL affecté au R1068		0,00 €	
Excedent de fonctionnement R002		248 901,01 €	312 246,41 €
<b>Affectation de résultat-Budget annexe "logements"</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Excédent Investissement R001		62 715,26 €	114 805,52 €
Total affecté au R 1068		365 134,45 €	
Excédent de fonctionnement R002		238 716,37 €	361 841,44 €

<b>Affectation de résultat-Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Déficit d'investissement D001		-576 569,39 €	-534 092,36 €
Excédent de fonctionnement R 002		114 926,77 €	88 513,83 €
<b>Affectation de résultat-Budget annexe Zones d'Activités</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Excédent Investissement R001		475 493,90 €	251 717,07 €
Total affecté au R 1068			
Déficit de fonctionnement D002		-180 717,46 €	-181 885,34 €
<b>Affectation de résultat-Budget annexe Pôles d'entreprises et Multi Services</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Déficit d'investissement D001		-306 477,21 €	-159 824,85 €
Excedent de Fonction R002		250 976,54 €	93 275,72 €
<b>Affectation de résultat-Budget annexe Pôles Touristiques</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Déficit d'investissement D001		-117 608,05 €	-110 528,38 €
Total affecté au R 1068		160 870,75 €	126 616,76 €
Excedent fonctionnement R002		146 136,38 €	
<b>Affectation de résultat Budget annexe Assainissement collectif</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Déficit d'investissement D001		-1 910 056,98 €	-1 322 812,90 €
Total affecté au R 1068		197 905,47 €	79 328,76 €

3) Vote des Budgets Primitifs 2021 (programme d'actions, maintien des taux d'imposition, budgets)

Délibération n°4 : Vote des programmes d'actions 2021

Le Conseil décide à l'unanimité les programmes d'actions 2021 présentés avec leurs fiches budgétaires en Commissions de secteur.

#### Délibération n°5 : Vote des taux d'imposition 2021

Compte tenu des excédents reportés et de l'évolution prévisionnelle des produits fiscaux, **le Conseil décide à l'unanimité** de maintenir en 2021 les taux d'imposition : taxe « Foncier Bâti » à 3,56%, taxe « Foncier Non Bâti » à 5,86% et taux Contribution Foncière des Entreprises à 18,74% (le taux de la taxe d'habitation est figé sur son niveau 2019 soit 6,27% jusqu'en 2023).

#### Délibération n°6 : Vote des Budgets Primitifs 2021

**Le Conseil adopte à l'unanimité** les Budgets Primitifs 2021, arrêtés en dépenses et recettes selon le tableau synthétique suivant :

	2020		2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>				
<i>Fonctionnement</i>	7 121 336 €	6 760 651 €	7 742 055 €	7 561 380 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	5 182 409 €	2 906 075 €	7 715 472 €	3 332 404 €
<b>Budget Pôles d'entreprises</b>				
<i>Fonctionnement</i>	171 730 €	223 643 €	236 237 €	275 080 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	1 246 102 €	1 696 214 €	2 435 852 €	2 463 558 €
<b>Budget Zones d'Activités</b>				
<i>Fonctionnement</i>	483 922 €	322 165 €	621 416 €	359 969 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	53 338 €	-	14 957 €	206 572 €
<b>Budget Pôles touristiques</b>				
<i>Fonctionnement</i>	326 319 €	221 632 €	347 648 €	480 585 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	691 055 €	767 214 €	1 251 618 €	1 229 210 €
<b>Budget Logements</b>				
<i>Fonctionnement</i>	215 161 €	301 388 €	221 390 €	299 488 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	759 009 €	763 274 €	525 660 €	473 585 €
<b>Budget Assainissement Collectif</b>				
<i>Fonctionnement</i>	285 288 €	437 429 €	427 423 €	589 148 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	4 315 441 €	6 073 357 €	8 673 115 €	9 834 202 €
<b>Budget SPANC</b>				
<i>Fonctionnement</i>	118 574 €	75 456 €	122 197 €	127 075 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	146 094 €	727 945 €	198 345 €	648 981 €
<b>Budget Ordures Ménagères</b>				
<i>Fonctionnement</i>	2 104 914 €	1 898 010 €	2 074 595 €	1 939 300 €
<i>Investissement (avec RAR)</i>	0 €	0 €		

#### **4) Contrat de Territoire avec le Département : adaptation des modalités d'attribution pour les aides aux projets communaux**

#### Délibération n°7 : Contrat de Territoire avec le Département adaptation des modalités d'attribution pour les aides aux projets communaux

**Le Conseil décide à l'unanimité** les adaptations des modalités d'attribution suivantes :

- Dépenses subventionnables minimales  
8 000 € HT pour les opérations des axes 2 et 3,  
20 000 € HT pour les opérations de l'axe 1.
- Nature des opérations subventionnables pour l'axe 2

- Equipements structurants (scolaires, socio culturels et sportifs),
- Rénovation de logements Communaux,
- Amélioration des bâtiments communaux et mise en valeur du patrimoine (bati et naturel) et aménagement des cimetières,
- Aménagement des villages (place, espaces verts, sites et abords de monuments, aires de jeux, équipement de préservation de l'environnement),
- Aménagement et réfection des voiries communales,
- Réfection et extension des réseaux et réservoirs d'eau potable,
- Aménagement des réseaux et stations d'Assainissement Collectif.

- Priorités et plafonnement des aides

Pour les opérations de l'axe 2 (hors équipements structurants, eau potable et assainissement collectif), prise en compte des critères de priorité et plafonnement des aides selon situation financière de la commune et des attributions de subvention déjà obtenues au titre du Contrat de Territoire et Fonds Départemental de solidarité (montant plafond de l'ordre de 70 € par habitant).

- Répartition de la dotation restante :

- Par programmation annuelle 2021, 2022 voire 2023 (garder au minimum 35% de la dotation pour 2022 et 2023),
- Transfert sur l'axe 2 des dotations inutilisées des axes 1 et 3 le cas échéant.

## 5) Adhésion à la Société d'Economie Mixte : SEM Energies Renouvelables Ardennes

### Délibération n°8 : Adhésion à la SEM Ardennes Energie Renouvelable

**Le Conseil décide à la majorité (6 voix contre et 4 abstentions) :**

- d'approuver la création de la SEM Ardennes Energie Renouvelable, le montant du capital et sa répartition ;
- d'approuver les statuts présentés en annexe et d'autoriser le Président à les signer ;
- d'approuver le Pacte d'actionnaires présenté en annexe et d'autoriser le Président à le signer ;
- d'approuver la participation au capital de la SEM Ardennes Energie Renouvelable à hauteur de 140 081 € correspondant à la souscription de 140 081 actions d'une valeur nominale de 1 € ;
- d'inscrire au budget principal 2021 la somme de 70 040.50 € et le reste au budget 2022 ;
- de désigner Jean Marie OUDART, membre titulaire du COTECH et Jean Paul DOSIERE membre suppléant ;
- de désigner Bernard BLAIMONT, représentant à l'Assemblée Générale et Jean Marie OUDART en tant que suppléant.

## 6) Proposition de restructuration de l'Office de Tourisme

### Délibération n°9 : Restructuration de l'Office de Tourisme

**Le Conseil décide à l'unanimité de**

- Arrêter la délégation de compétence promotion du tourisme au 01.01.2022 et engager la procédure auprès de l'office de tourisme
- Ne pas renouveler la convention cadre avec l'office de tourisme qui prend fin au 31 décembre 2021.

**7) Adaptation des programmes d'aide (agriculture, accueils périscolaires associatifs, fonds de concours économie d'énergie aux communes) et mise en place de bourses de formation aux Brevets de Formation aux fonctions d'Animation ou de Directeur (BAFA et BAFD)**

Délibération n°10 : Adaptation du règlement d'intervention des aides agricoles de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

**Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :**

**1 - DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1

Paragraphe 2. Durée : en vigueur à compter du 6 avril 2021

Paragraphe 3. Conditions générales d'éligibilité du porteur de projet : Pour l'ensemble des dispositifs, la Communauté de Communes conditionne l'attribution de l'aide au suivi d'une session de formation, ou d'information selon la thématique, en lien avec l'agriculture durable, les enjeux du Plan Climat et du Territoire.

Article 2

Paragraphe 2. Dossier de demande d'aide, pièces à apporter au dossier :

Situation fiscale et sociale : la comptabilité des 2 derniers exercices clos

Paragraphe 3. Passage en Comité : L'aide n'est pas systématique

**2 - POUR TOUS LES DISPOSITIFS**

Planchers : mettre un plancher de subvention pour chaque dispositif car inexistant aujourd'hui.

Montant proposé : 500 €

**3 - POUR LE DIPOSITIF N°1 « Soutien aux éleveurs dans l'exercice de leur métier »**

Plafond : mettre un plafond de dépenses éligibles moins important quand il s'agit de « robotiser » l'exploitation car va à l'encontre du projet de territoire de la Communauté de Communes qui a pour objectif de maintenir une agriculture familiale et durable avec le maintien d'emplois agricoles sur le territoire.

Montant actuel : 10 000 €

Montant proposé : 2 500 €

**4 - POUR LES DIPOSITIFS N°5 « Accompagnement des exploitations agricoles dans la diversification des productions » et N° 6 « Aide à la commercialisation en circuits courts et vente directe »**

Bonus : appliquer

- un bonus de 20% du taux de subvention pour des productions en vente directe qui sont déficitaires (maraîchage, produits laitiers et viande blanche), soit un taux de 40% des dépenses éligibles,
- un bonus de 10% du taux de subvention pour les exploitations en Agriculture Biologique et en conversion (cumulable avec le bonus précédent).

Délibération n° 11 : Renouvellement convention de partenariat avec les associations gestionnaires des accueils de loisirs et accueils périscolaires

**Le Conseil décide à l'unanimité de :**

- Renouveler les conventions de partenariat avec les associations gestionnaires des Accueils Collectifs de Mineurs pour le périscolaire et les accueils de loisirs sur les mêmes modalités d'aide (calcul aux heures réelles) pour les années 2021 et 2022 (jusqu'à la fin du Contrat Enfance Jeunesse actuel), selon le modèle de convention annexée.

- Engager une réflexion pour la prise en compte des accueils périscolaires organisés par les communes et SIVU scolaires.

#### Délibération n°12 : Mise en place de bourses BAFA et BAFD

**Le Conseil décide à l'unanimité** la création de ces bourses (**250 € pour BAFA et 400 € pour BAFD**) à compter d'avril 2021 avec des engagements pour les bénéficiaires de réalisation des stages pratiques dans les structures du territoire et de répondre prioritairement aux demandes de postes proposées par celles-ci.

#### Délibération n° 13 : Adaptation du programme de soutien aux travaux d'économie d'énergie des communes et syndicats.

**Le Conseil décide à l'unanimité** pour 2021-2022 de réviser le programme d'aide à la rénovation thermique des bâtiments publics et de l'abonder de 100 000€ mobilisable en complément de la valorisation des CEE et des autres aides disponibles.

Pour bénéficier de ce programme d'aide, les communes doivent adhérer au PCEC et pour les syndicats, la commune d'implantation du bâtiment. Les travaux devront, quant à eux, respecter un certain nombre de critères de performances. Le calcul de l'aide se fera par rapport à la surface de plancher, dans le cadre d'une réflexion globale, à l'échelle du bâtiment (toute l'isolation et pas uniquement 1 seule façade).

Les critères sont les suivants :

- Montant minimum de dépense éligible fixé à 8 000 €.
- Pour les dossiers financés par CLIMAXION, bonification de l'aide de 10% avec un plafond de 5000€
- Pour les autres dossiers : Réaliser un minimum de 20% d'économie d'énergie, une aide calculée au m<sup>2</sup> de surface de plancher en fonction du type de travaux réalisé avec une aide maxi de 1,20€ / kWh économisé.
- Plafond de 20 000 € par commune et par an a été défini. Il est fixé à 40 000 € par an pour les SIVU scolaires.
- Une réflexion au confort d'été et à la protection solaire devra être apportée.

Cette aide sera attribuée dans le cadre d'une convention de partenariat entre les communes/syndicats et la Communauté de communes.

## 8) Gestion des Ordures Ménagères

#### Délibération n°14 : Gestion des Ordures Ménagères : mise en place d'une redevance spécifique pour bac pucé supplémentaire Ordures Ménagères pour raison médicale

**Le Conseil décide à l'unanimité** de compléter les redevances 2021 avec la mise en place d'une redevance spécifique forfaitaire de 30€/an pour bac supplémentaire de 140L attribué sur attestation médicale.

#### Délibération n°15 : Refacturation des composteurs avec aide de certaines communes (Warnécourt) pour leur foyer

**Le Conseil décide à l'unanimité** de mettre en place un tarif spécifique à 10 € (par composteur de 400 L) pour les usagers de la commune de Warnécourt avec paiement de l'aide de la commune (de 10 € par composteur) à la Communauté de Communes.

## 9) Assainissement Collectif : révision participation raccordement au réseau dans certaines communes (Warnécourt, Evigny, Novion-Porcien...)

### Délibération n°16 : Participation au raccordement assainissement

**Le Conseil décide à l'unanimité** en accord avec les communes d'augmenter les participations au raccordement à :

- 4 450 € HT de forfait pour les communes d'Evigny et de Warnécourt,
- 1 200 € HT en plus du coût des travaux de raccordement au réseau sur la commune de Novion-Porcien.

### Délibération n°20 : Assainissement Collectif : engagement à respecter la charte Nationale de qualité pour les réseaux d'assainissement

**Le Conseil décide à l'unanimité** de solliciter les subventions des Agences de l'Eau dans le respect des principes de la Charte Nationale pour la Qualité des Réseaux d'Assainissement, et également de respecter les essais de garantie concernant les stations d'épuration.

## 10) Questions diverses et dossiers supplémentaires :

### Délibération n° 17 : Zone d'activités de Faissault : Modification du prix de vente du lot n°5

**Le Conseil décide à l'unanimité**, de fixer le prix à 10 € H.T. du m<sup>2</sup> soit 19 190 € H.T. pour le lot n°5 compte tenu du surcout voirie pour l'acquéreur.

### Délibération n° 18 : Zone d'activités de Lucguy : Fixation des prix de vente des lots

**Le Conseil décide à l'unanimité** de fixer le prix de vente à 10 € H.T. le m<sup>2</sup> soit :  
Pour le lot n°1 15 870 € H.T.  
Pour le lot n°2 15 000 € H.T.  
Pour le lot n°3 13 940 € H.T.

### Délibération n°19 : Gestion du personnel, création d'un poste pour animateur Rézo Pouce avec le Pays Rethélois et de 2 postes d'emploi aidé

**Le Conseil décide à l'unanimité** d'ouvrir un poste d'animateur territorial pour l'opération Rézo Pouce et 2 nouveaux postes en contrat aidé en fermant 2 postes de contrat saisonnier au Domaine de Vendresse.